



En ce moment je travaille sur :

■ *L'application de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009.*

A la demande du groupe socialiste, l'Assemblée va débattre le 31 mars prochain de ce texte controversé. Ce sera l'occasion, trop rare, d'en examiner les incidences au regard des intentions initialement affichées. Un débat qui, à Quimper, prend tout son sens alors qu'on vient d'apprendre que la Cornouaille entière ne compterait plus en 2012 qu'un seul site d'accueil pour les accouchements en raison de la fermeture du service maternité de la clinique Saint-Michel-Sainte-Anne, propriété de la Mutualité Française.

■ *Une proposition de loi visant à l'instauration d'un « bouclier rural ».*

C'est là aussi une initiative de mon groupe, et si cette notion de bouclier rural ne me semble ni très explicite, ni très élégante, l'idée qu'elle sous-tend s'avère en revanche, à mon sens, des plus intéressantes. Il s'agit de garantir aux populations des territoires concernés un socle commun de solidarité tout en encourageant la création et la circulation des richesses. Le texte sera examiné le 24 mars en séance publique.

J'ai récemment voté :



■ *Contre* le projet de loi relatif à l'immigration. Il comporte bien des dispositions contraires à notre Loi fondamentale, et je vois mal comment, à l'instar de la LOPPSI, il pourrait échapper à une lourde censure du Conseil constitutionnel. Mais au-delà des considérations juridiques, il y a la dimension morale : comment ne pas être choqué, par exemple, par l'instauration de ce nouveau délit – impossible à établir – d'insincérité des intentions matrimoniales, qui punit de sept ans de prison, soit autant que pour la traite des êtres humains, les mariages « gris » ?

■ *Pour* la motion de procédure relative au projet de loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées. Celui-ci a véritablement été élaboré dans l'opacité la plus complète. A chaque étape, les députés de l'opposition ont vu surgir des attributions nouvelles pour telle ou telle profession – avocats, notaires, huissiers, experts-comptables –, fruits sans doute de marchandages auxquels ils n'étaient pas partie. Surtout, ce texte vise la clientèle rentable, jamais le justiciable modeste, bien oublié dans cette affaire.





Je viens d'interpeller le gouvernement :

Frédéric Mitterrand,

Ministre de la Culture, sur les craintes que m'a exprimées le président du Mondial'Folk de Plozévet concernant le devenir des festivals de culture traditionnelle. La délivrance de visas aux artistes amateurs qui y sont invités sera désormais subordonnée à une obligation de salariat, soit un surcoût moyen de 150 000 euros par rassemblement ! J'invite le ministre à tenir compte de la spécificité de ces festivals, gérés par des associations à but non lucratif.

Nadine Morano,

Ministre chargée de l'Apprentissage, à propos de la suppression de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Le Groupe des instituts régionaux de formation des acteurs sociaux (GIRFAS) de Bretagne s'inquiète de la disparition de ce dispositif, qui va priver de formations réellement qualifiantes nombre de demandeurs d'emploi. Je demande à la ministre de prendre toute mesure utile afin que ceux-ci ne soient pas pénalisés.



Les ministres m'ont répondu :

Michel Mercier,

Ministre de la Justice, concernant le sort réservé au centre de placement éducatif de Quimper dans l'attente de l'ouverture de l'établissement destiné à s'y substituer à Pluguffan en 2013. Les nouvelles sont bonnes. En l'espèce, le ministre me fait part de sa décision de remplacer dès cette année l'actuel foyer par une unité éducative d'hébergement diversifié dite renforcée. Une solution qui permettra de maintenir en Cornouaille la grande majorité des personnels !

Bruno Le Maire,

Ministre de l'Agriculture, sur les tracasseries administratives dont font aujourd'hui l'objet en France les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), comme le purin d'ortie, alors même qu'elles constituent une alternative efficace aux pesticides chimiques. B. Le Maire se satisfait pourtant de la réglementation en vigueur, ces produits bénéficiant déjà depuis 2009 d'une procédure simplifiée en matière d'autorisation de mise sur le marché.

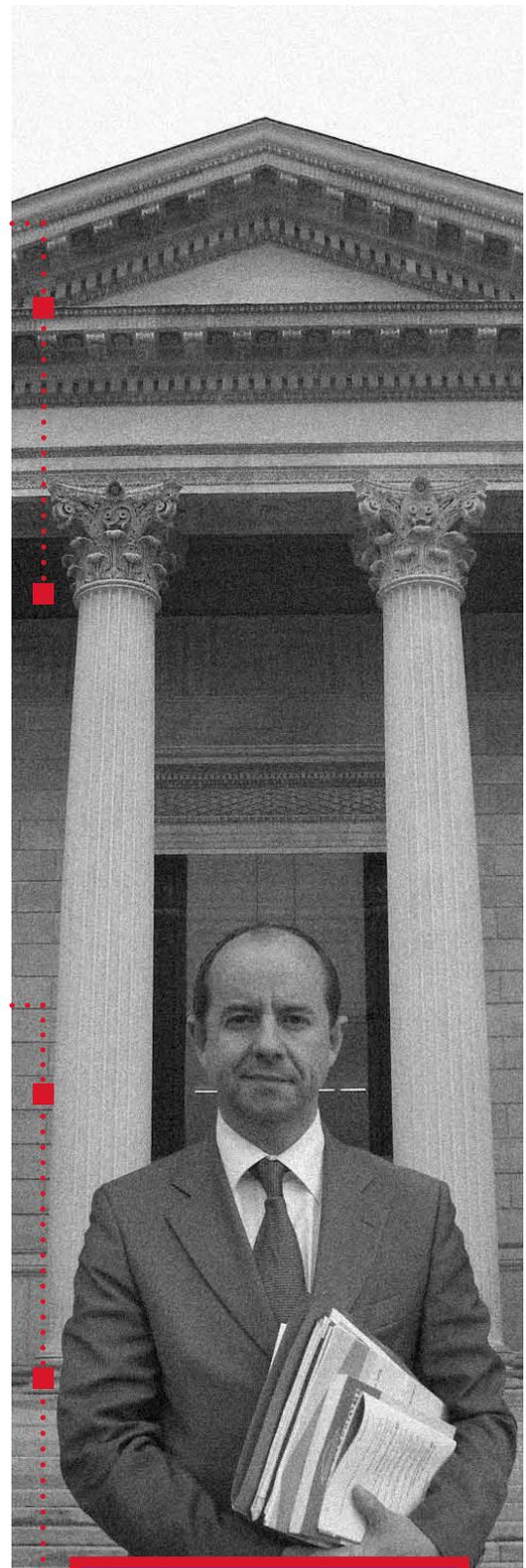
Christine Lagarde,

Ministre de l'Economie, à propos des critiques formulées par les radioamateurs du Finistère concernant le cadre juridique très restrictif s'appliquant à leur activité. Il est vrai que leur nombre ne cesse de diminuer, à tel point que la France se situe désormais dans ce domaine au 25^e rang parmi les 27 pays de l'Union ! La ministre conteste tout lien entre cette dégradation et la réglementation, mais n'exclut pas pour autant d'assouplir celle-ci.

Toutes les réponses sont disponibles auprès de mon secrétariat : contact@urvoas.org ou 02 98 95 69 80

MES COLLABORATEURS :

- À Quimper, le secrétariat est assuré par Morgane Conan. Renée Fily s'occupe des interventions individuelles (renee.fily@urvoas.org) et Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) (alain.tanguy@urvoas.org).
- À Paris, Nicolas Vignolles prépare et suit les débats de la commission des lois (jjurvoas@assemblee-nationale.fr).



LES COORDONNÉES DE MON SECRÉTARIAT

8/10, Place de la Tourbie,
29000 Quimper.

Tél. : 02 98 95 69 80

Fax. : 02 98 95 01 30

Mail

contact@urvoas.org

Blog personnel

www.urvoas.org

Blog parlementaire

<http://assemblee.blogs.liberation.fr/urvoas/>